

## Politique de traitement des réclamations

La présente information est établie conformément aux articles 318-10 et 318-10-1 du Règlement Général de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) et à l'instruction AMF n° 2012-07. Elle est destinée à informer les clients et investisseurs de INCO VENTURES sur la procédure relative au traitement des réclamations.

La procédure de traitement des réclamations décrites ci-dessous s'applique aux déclarations actant du mécontentement du client envers INCO Ventures. Les demandes d'information, d'avis, de clarification, de service ou de prestation ne sont pas considérées comme des réclamations mais peuvent être envoyés par les mêmes canaux et seront traités dans les meilleurs délais par les services d'INCO VENTURES.

**Personne en charge du traitement des réclamations** au sein de INCO VENTURES :

Jean Michel LECUYER

**Modalités possibles de saisine** de la personne en charge du traitement des réclamations au sein de INCO VENTURES :

**Par courrier :** Jean Michel Lécuyer – INCO Ventures – 20 rue Clavel 75019 Paris

**Par tél :** 06 46 38 53 30

**Par mail :** jean-michel@inco-group.co

*Pour bien s'assurer que sa réclamation nous est bien parvenue, nous recommandons au client de nous l'adresser en demandant un accusé de réception.*

**Délais de traitement des déclarations :**

INCO VENTURES s'engage à faire parvenir au client un accusé de réception sous un délai de 10 jours, dans l'hypothèse où sa réclamation ne pourrait être traitée plus rapidement. A compter de la date d'envoi de la réclamation, la demande sera traitée dans un délai qui ne pourra excéder 2 mois.

**Recours :**

En cas d'insatisfaction quant aux suites données à votre réclamation, vous pouvez faire appel au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, en renseignant le [formulaire de demande de médiation](#). La [charte de la médiation](#) est également disponible sur le site de l'AMF

Contactez le Médiateur par courrier :

**AMF**

Madame Marielle COHEN-BRANCHE

Médiateur de l'AMF

17, place de la bourse 75082 PARIS CEDEX 02

Fax : 01.53.45.59.60

Les procédures sont confidentielles, gratuites, contradictoires et non contraignantes. Chacune des parties peut y mettre fin quand elle le désire et conserve le droit de saisir les tribunaux.

Cependant, avant de saisir le médiateur, il est nécessaire que le client effectue sa première démarche auprès de la personne en charge des réclamations au sein de INCO VENTURES.